## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BÉCANCOUR MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

## AVIS PUBLIC Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS DE PROMULGATION / ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 375 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère que le règlement suivant a été adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025 :

- Règlement n°375 sur la régie interne des séances du conseil.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site internet de la Municipalité au <a href="https://www.saint-sylvere.ca">www.saint-sylvere.ca</a> ou au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvère (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvère Ce 15e jour du mois de janvier 2025

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale/secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15e jour de janvier 2025

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale et secrétaire-trésorière